

MANDAT DU COMITÉ DES MEMBRES

Composition

Le comité des membres se compose d'au moins deux (2) ou jusqu'à neuf (9) représentants au plus du conseil d'administration, dont un sera le vice-président des services aux membres et l'autre, le président.

Le vice-président des services aux membres préside le comité des membres et peut nommer un autre président au besoin.

But et pouvoirs

Le comité des membres est responsable des fonctions suivantes :

1. Mobiliser les membres à faire la promotion de l'AJJ;
2. Recruter de nouveaux membres et les encourager à remplir le formulaire d'adhésion;
3. Renseigner les membres sur les exigences et les avantages de l'adhésion;
4. Élaborer et surveiller la mise en œuvre de programmes d'orientation des membres
5. Élaborer des programmes visant à faire croître l'adhésion;
6. Élaborer et surveiller la tenue de sondages de satisfaction auprès des membres;
7. Élaborer et mettre en œuvre les critères objectifs de sélection pour tout programme de reconnaissances qui fait d'une quelconque partie d'une stratégie de relations publiques;
8. Encourager le bénévolat et la diversité chez les membres de l'AJJ;
9. Conseiller le comité exécutif et lui formuler des recommandations sur tout enjeu ayant trait à la prestation de services aux membres individuels;
10. Recommander des améliorations au transfert actuel des connaissances, à la planification de la relève et aux autres pratiques liées à l'éducation, au mentorat et au soutien des représentants du CA;
11. Surveiller et coordonner le processus de nomination aux comités formés par les employés par région;
12. Établir un partenariat avec les comités au besoin relativement à des questions d'intérêt commun;
13. Revoir les affiliations de l'AJJ et formuler des recommandations au sujet d'éventuelles associations stratégiques;
14. Présenter un rapport au comité exécutif et au conseil d'administration au moins une fois par trimestre et plus souvent, au besoin, sur les activités du comité des membres.

Le président du comité des membres

Le président doit présider les réunions, faire état des activités du comité au comité exécutif, s'assurer que les réunions avancent de façon efficace et que les mises à jour périodiques sur les questions ayant trait à l'adhésion sont remises au conseil d'administration selon le cas.

Le président doit communiquer directement avec le comité des communications au besoin et peut inviter les membres du personnel occupant des postes clés à participer, au besoin, à ses réunions.

Les réunions

Les réunions seront convoquées au besoin et à raison d'au moins une fois par trimestre. Les réunions peuvent se tenir en personne, par téléphone ou par courriel.

Le quorum

Le quorum est établi par une majorité des membres du comité.

La gouvernance

Les recommandations et les décisions du comité des membres, dans la mesure où les décisions peuvent être prises, doivent être prises par consensus.

Le comité des membres rend compte au comité exécutif et au conseil d'administration.

La tenue des dossiers concernant les décisions

Le président doit veiller à ce qu'on tienne un dossier contenant toutes les décisions et recommandations du comité des membres. Le président peut nommer un secrétaire de séance au besoin.

Règlements administratifs et résolutions connexes consultés au cours de la préparation du présent document

L'acte constitutif : section 7.3

Les résolutions du CA adoptées le 1^{er} et le 2 mars 2003 établissant le comité des membres et le comité des communications.

La résolution du CA adoptée les 13 et 14 mars 2004 – fusion du comité des communications et du comité des membres de l'AJJ.

Le procès-verbal de la réunion du CA du 9 novembre 2005 approuvant la proposition de réorganisation mise de l'avant par P. Jetté afin d'accroître le nombre de représentants du CE et de prévoir un président à temps plein salarié. La proposition fut adoptée et devait être acheminée aux membres. Aucun registre du vote n'a été trouvé. Ceci nécessitera une correction lors de la prochaine proposition auprès des membres portant sur la réforme constitutionnelle.